

CARTE D'IDENTITE

1ère demande MAJEUR

<input type="checkbox"/> passeport VALIDE ou – 2 ans (modification état civil ou adresse)	<input type="checkbox"/> PASSEPORT PÉRIMÉ + 5 ans	<input type="checkbox"/> PAS DE PASSEPORT
passeport	passeport	Acte de naissance
2 photos aux normes A faire de préférence chez un photographe (32-36 mm)	2 photos aux normes A faire de préférence chez un photographe (32-36 mm)	2 photos aux normes A faire de préférence chez un photographe (32-36 mm)
1 justificatif de domicile récent*	1 justificatif de domicile récent*	1 justificatif de domicile récent*
-----	Acte de naissance	-----

A savoir : pour le **NOM D'USAGE** qui ne figure pas encore sur le titre d'identité d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom (**nom d'épouse** : acte de mariage/ **nom d'usage** : jugement de divorce ou autorisation de l'ex-époux/ **veuf** : acte de naissance ou mariage portant la mention)

CAS PARTICULIERS :

- **Si vous habitez chez un particulier :**
 - Un justificatif de domicile au nom de la personne
 - Une attestation de domicile de la personne qui vous héberge
 - La pièce d'identité de la personne qui vous héberge

- Savoir les noms et prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents. Pour les femmes le nom de jeune fille .**

- **Pour la demande d'un acte de naissance**, vous pouvez le faire sur le site de la commune de votre lieu naissance ou par voie postale.
- **Pour les personnes nées à l'étranger**, adressez-vous au Ministère des affaires étrangères service de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche – 44941 Nantes ou par internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>.

***Pour le justificatif de domicile :** (avis d'imposition, taxe d'habitation ou taxe foncière, facture EDF, facture de téléphone ou facture d'eau).

- **Pour le justificatif de nationalité française :** il pourra être demandé si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité.